



Règlement de la course nature La Reprise

La manifestation intitulée La Reprise est organisée par l'association Eurville - Bienville Trail 52 (E-B Trail 52).

Le présent règlement s'applique à la manifestation de la Reprise en individuel.

Il s'agit d'une course nature type trail en totale semi-autonomie, comprenant :

- 2 ravitaillements (1 à mi-parcours et 1 à l'arrivée).
- Distance de 15 km 300 m D+ (pour la course) et de 10 km (pour la marche).
- Départs Dimanche 02 mars 2025 à 10h00 pour la course, à 10h10 pour la marche.
- L'inscription comprend : dossard, ravitaillement, vestiaire et douche.

L'épreuve est ouverte aux licenciés et non licenciés, de toutes nationalités, dont l'âge correspondant aux critères catégorie / distance de la FFA et de la FFRandonnées.

Pour des raisons d'accords de passage de propriétés privées, l'épreuve n'autorise **aucun participant à être accompagné de son chien** sur l'ensemble des parcours.

1 – Inscription

Pour être valide, l'inscription à la course devra obligatoirement être accompagnée soit :

- D'une photocopie d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, UFOLEP en cours de validité à la date de la manifestation.
- D'un Pass'Running délivré par la FFA en cours de validité à la date de la manifestation.
- D'un Parcours Prévention Santé (PPS) en cours de validité à la date de la manifestation (datant de moins de 3 mois à la date de la manifestation). Cette démarche peut être effectuée sur <https://pps.athle.fr>
- D'une photocopie d'un certificat médical datant de moins d'un an à la date de la manifestation précisant de manière explicite la non contre-indication à la pratique de la course à pied **en compétition**.

Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat.

Pour la **course**, la photocopie de la licence ou du PPS ou du certificat médical doit être fourni à l'organisation au moment de l'inscription ; à défaut aucun dossard ne pourra être délivré sans ces pièces justificatives. En s'inscrivant, chaque coureur prend personnellement les engagements suivants :

- Je déclare avoir réellement pris connaissance du règlement et de l'éthique de la manifestation.
- Je comprends et j'approuve les conditions de participation figurant dans le présent règlement.
- Je m'engage à respecter le règlement en tous points.
- Je déclare m'être renseigné(e) sur les contre-indications médicales pouvant survenir pendant l'épreuve du fait d'une négligence de ma part.

Pour la **marche**, il n'est pas nécessaire de présenter un certificat médical ou une licence pour valider l'inscription.

2 – Droits d'engagement

Inscriptions en ligne via **GOTIMING** disponible par le lien sur la page du site suivant :
www.laforgeronne.jimdofree.com

Inscriptions sur papier via le document disponible par le lien sur la page du site suivant :
www.laforgeronne.jimdofree.com

Inscription au tarif unique :

- 10 € pour la course 15 km,
- 5 € pour la marche 10 km,

Pour les inscriptions sur place le dimanche 02 mars 2025 (jour de la course), une **majoration de 2 euros** s'appliquera jusqu'à la clôture des inscriptions, soit 10 minutes avant le départ de la course et ce, dans la disponibilité des inscriptions.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas de non-participation.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit.

3 – Course / Marche

2 épreuves sont au programme : 1 course à pied (type course nature) et 1 marche (type randonnée).
À noter également que l'une des 2 épreuves est **non compétitive** :

- **La Reprise Course :** **compétitive** (**chronométrée**)
 - Départ : 10h00,
 - Distance : 15 km,
 - Dénivelé + : 300 m,
 - Catégories : cadet(te) à vétéran,
 - 1 ravitaillement à mi-parcours et 1 ravitaillement à l'arrivée
- **La Reprise Marche :** **non compétitive** (**non chronométrée**)
 - Type : Marche - randonnée,
 - Départ : 10h10,
 - Distance : 10 km,
 - Dénivelé + : 150 m,
 - Catégories : à partir de 8 ans et +,
 - 1 ravitaillement à l'arrivée

4 –Départs / Arrivées

Le départ et l'arrivée se font au niveau du stade municipal Louis Bazire, rue de la gare à Eurville-Bienville.

Le site de la course mis à disposition est un complexe constitué :

- d'un gymnase équipé de WC hommes et femmes et 2 vestiaires sont à dispositions des participants, tous deux équipés de douches.
- d'un stade municipal.

5 – Ravitaillement

Pour des raisons de protection de notre environnement, l'organisation a choisi de prendre un **engagement éco-responsable** réalisé au niveau du ravitaillement. C'est-à-dire qu'il y aura à disposition **des gobelets sous caution de 1 €** au ravitaillement et à la buvette de la manifestation. Il est préférable que chaque participant fasse ce geste d'éco-responsabilité en n'oubliant pas de se prémunir d'un gobelet ou contenant personnel.

6 – Sécurité

Une équipe médicale sera présente pendant toute la durée de l'évènement. Elle sera en mesure d'intervenir sur le parcours par tout moyen approprié, en cas de nécessité. Il appartient à un participant en difficulté ou sérieusement blessé de faire appel aux secours.

Il appartient à chaque participant de porter assistance à toute personne en danger et de prévenir les secours. Tout problème ou accident devra être immédiatement signalé au poste de secours. N'oubliez pas que les aléas de toute sorte, liés à l'environnement et à la manifestation, peuvent vous faire attendre les secours plus longtemps que prévu. Un participant faisant appel à un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions. Les secouristes officiels sont en particulier habilités :

- à mettre hors manifestation tout participant inapte à continuer l'épreuve.
- à faire évacuer par tout moyen à leur convenance les participants qu'ils jugeront en danger.
- à faire hospitaliser les participants dont l'état de santé le nécessitera.
- en cas d'impossibilité de joindre le PC course, vous pouvez appeler directement les organismes de secours (plus particulièrement si vous vous trouvez dans une zone « urgence seulement ») en composant le 112.

7 – Assurances

- Responsabilité civile : l'organisateur souscrit une assurance Responsabilité Civile pour la durée de l'épreuve. Cette assurance Responsabilité Civile garantit les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants.
- Individuelle accident : chaque concurrent doit obligatoirement être en possession d'une assurance individuelle.

8– Droit à l'image et CNIL

Chaque participant autorise expressément les organisateurs de la Reprise ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître lors de sa participation à la manifestation sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

9 – Environnement / Propriétés privées

Les participants sont tenus de respecter le milieu naturel en ayant un comportement éco-responsable et en ne jetant aucun emballage sur le parcours.

Nous demandons aux participants d'emprunter uniquement le parcours tracé lors de l'évènement car une très grande partie des parcours font l'objet d'accords temporaires avec les propriétaires de propriétés privées.

10 – Annulation

En cas de force majeure ou de catastrophe naturelle, ou toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des participants, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'évènement.

11 – Condition de participation

La participation à la Reprise se fera sous l'entière responsabilité des participants, avec renonciation à tout recours envers les organisateurs quel que soit le dommage subi ou occasionné. Les participants renoncent expressément à faire valoir leurs droits à l'égard des organisateurs.

Les participants s'engagent à n'exercer aucune poursuite envers les organisateurs pour tout incident pouvant résulter de leur participation à cette manifestation.

Tout participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les clauses.